

La rigueur tue l'emploi et le service public !

Les chiffres officiels concernant l'emploi public sont tombés : en 2011, pour la première fois, les effectifs de la fonction publique reculent ! «Historique», titre la presse.

Selon des chiffres publiés par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), cette baisse se monte à 20 000 emplois !

Pour FO, il s'agit de la conséquence de la politique de rigueur menée au nom de la réduction de la dette et des dépenses publiques initiée par l'Union Européenne et mise en œuvre par la Troïka (Union Européenne, Banque Centrale Européenne et Fonds Monétaire International).

La diminution qui touche l'Etat, les collectivités territoriales dont les communes, ainsi que les établissements de la fonction publique hospitalière, résulte de :

- La RGPP en vigueur depuis 2008 et sa règle du non remplacement d'un fonctionnaire de l'État sur deux partant à la retraite,
- Du gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales mis en œuvre depuis 2010,
- D'une dotation budgétaire nettement insuffisante sur fonds d'enveloppe fermée (objectif national des dépenses d'assurance maladie-ONDAM) et de tarification à l'activité en vigueur depuis 2004.

Là où certains se réjouissent de cette baisse, FO dénonce les conséquences désastreuses de cette politique d'austérité. Elle se traduit par moins de services publics et une baisse de leur qualité (y compris en matière de soins).

L'accès à ces services publics sera de plus en plus limité où conditionné au paiement "d'une prestation"!

En découle également une forte dégradation des conditions de travail des fonctionnaires et agents publics. S'ajoute à cela une baisse importante de leur pouvoir d'achat résultant du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010. Au total, les fonctionnaires ont perdu en dix ans près de 10 % de leur pouvoir d'achat.

Pour FO, cette politique de rigueur se traduit par un recul social sans précédent et un délitement de la République.

Face à cette rigueur, FO oppose ses revendications dont :

- ✓ L'arrêt de la RGPP, l'abandon de la loi portant réforme des collectivités territoriales et de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST),
- ✓ L'arrêt des suppressions de postes et la création des emplois statutaires nécessaires,
- ✓ L'augmentation générale des traitements et des pensions avec notamment une hausse de 5% de la valeur du point d'indice, et l'attribution de 44 points d'indice pour tous,
- ✓ La revalorisation des grilles indiciaires et l'amélioration des déroulements de carrière,
- ✓ Le maintien et la promotion d'un service public républicain de qualité accessible à l'ensemble de nos concitoyens.

Le secrétariat fédéral.

Paris, le 13 juin 2012.